



**ADMINISTRATION COMMUNALE – HEURES D’OUVERTURE**

Lundi et jeudi	15 h 00 à 18 h 00
Mardi, mercredi	09 h 00 à 11 h 00
Vendredi	FERME

## Ainés, sportifs méritants, nouveau-nés et nouveaux habitants

Le **samedi 2 décembre 2023** se déroulera la traditionnelle journée des aîné(e)s. Cette manifestation sera organisée notamment en collaboration avec le groupe des jeunes de Courtemaîche. Cette journée, placée sous le signe de la bonne humeur, s’adresse aux personnes nées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1959.

Dès 11 h 30, l’apéritif sera servi à la halle des fêtes de Courtemaîche suivi d’un repas offert à nos aînés et d’un après-midi dansant et animé.

Les habitants arrivés dans notre commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont également invités à l’apéritif.

Le Conseil communal profitera de l’occasion pour remettre les mérites sportifs et culturels, ainsi que les allocations de naissance.

Pour les mérites sportifs et culturels qui souhaiteraient encore s’inscrire, la directive de participation ainsi que le formulaire d’inscription (uniquement pour les citoyens méritants) sont disponibles auprès du secrétariat ou sur le site internet de la Commune <https://basse-allaine.ch/autorites-administration/formulaires>. Les parents des nouveau-nés recevront une invitation personnelle.

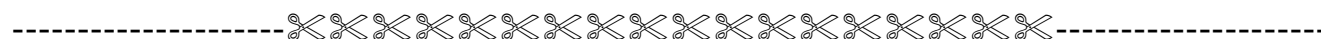
Les citoyens concernés par ce qui précède et intéressés à partager le repas peuvent également s’inscrire au moyen du coupon ci-dessous, moyennant participation financière.

Pour des questions d’organisation, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire au bureau communal au 032 466 14 70, par mail à [administration@basse-allaine.ch](mailto:administration@basse-allaine.ch) ou par retour du coupon ci-dessous. Si vous ne disposez pas de moyen de locomotion, prière de le communiquer en vous inscrivant.

**Les inscriptions écrites doivent parvenir à l’administration communale au plus tard le :**

**24 novembre 2023**

Nous espérons vous retrouver nombreux le samedi 2 décembre 2023.



### Inscription au repas

NOM (S) : ..... PRENOM (S) : .....

NOMBRE DE PERSONNES ..... VILLAGE DE RESIDENCE : .....

J’ai besoin d’un moyen de locomotion, **si oui merci de cocher la case**

LIEU, DATE ET SIGNATURE : .....



## Mardis Soli(dt)aires – prochains rendez-vous

Ils se dérouleront les mardis 7 novembre et 18 novembre prochain dès 11h45. Inscriptions possible aux numéros suivants : 079 603 15 28 ou 032 937 11 41 ou encore à [info@hshandicap.org](mailto:info@hshandicap.org).

Plus d'info à l'administration communale ou sur le site de la commune : <https://www.basse-allaine.ch/actualites>

---

## Directive du SCAV concernant l'obligation d'enregistrement des animaux

Le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) demande de relayer une directive concernant l'obligation d'enregistrement et d'identification des animaux.

Les bovins, porcs, moutons, chèvres, équidés, camélidés du Nouveau-Monde, gibier détenu en enclos, chiens, volailles et ruchers ainsi que les piscicultures doivent être enregistrés. L'enregistrement est nécessaire pour la lutte contre les épizooties (identification des animaux et historique du trafic des animaux). **Tous les détenteurs et tous les animaux des espèces mentionnées ci-dessus** doivent ainsi être enregistrés dans différentes banques de données. Les exigences d'enregistrement par espèce sont détaillées dans la directive du SCAV que vous trouverez sur le site internet de la commune sous : <https://www.basse-allaine.ch/autorites-administration/formulaires> ou auprès de l'administration communale.

Au nom du Conseil communal

Courtemaîche, le 24 octobre 2023